



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du samedi 21 mars 2026*

**DELIBERATION N°2026-013**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le 24/03/2026  
ID : 038-213802812-20260323-DELIB2026\_013-DE



L'an 2026, le 21 mars, à 10 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 17 mars 2026 par le Maire sortant, Mme Nelly JANIN QUERCIA, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Gérard FEY, doyen d'âge des membres présents à cette séance du Conseil municipal.

**PRESENTS :** Didier PERRIN, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

**ABSENT AYANT**

**DONNE POUVOIR :** Christian BERTHIER à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de conseillers votants : 19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine AUDOUARD a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2026**

Monsieur Gérard FEY, Président de séance, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/02/2026. Il est approuvé à l'unanimité (Nathael PALOMBA et Denis ROUX ne prennent pas part au vote).

---

**DELIBERATION N°2026-013 : Élection du Maire**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-17, L. 2122-4 et L. 2122-8 ;

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, M. Gérard FEY, prend la présidence de l'assemblée.

Il procède à l'appel nominatif des membres du conseil municipal, dénombre 18 conseillers municipaux présents et constate que la condition de quorum est satisfaite.

**Constitution du bureau**

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer un bureau de vote pour le scrutin à bulletin secret pour l'élection du Maire, le Conseil municipal désigne une secrétaire Mme Christine AUDOUARD, et deux assesseurs : Mme Bénédicte GUILLAUMIN et Mme Prazeres RIBEIRO.

**PROPOSE** de procéder à l'élection du Maire :

**CONSIDERANT** que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il est porteur d'une seule enveloppe de vote et la dépose dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote et communiquent les résultats ci-après :

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .. 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : ..... 16
- f. Majorité absolue : ..... 9

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. PERRIN Didier	16	seize

**M. Didier PERRIN ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé Maire et immédiatement installé.**

Affiché le : 24/03/2026  
Reçu en préfecture le : 24/03/2026  
Exécutoire le : 24/03/2026

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 23/03/2026

  
Le Maire,  
Didier PERRIN